

## Registre des intérêts

Nom : **MOJON**

Prénom : **Gérard**

Groupe : **PLR**

Loi du Grand Conseil du 8 mai 2007	Intérêts	
<p>Obligation de signaler les liens d'intérêts</p>	<p><b>Art. 8.</b> – En entrant au Grand Conseil, chaque député indique au Secrétariat général :</p> <p>a) ses activités professionnelles ;</p> <p>b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public;</p> <p>c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers;</p> <p>d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes vaudoises;</p> <p>e) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.</p> <p>Les modifications intervenues sont communiquées d'office au Secrétariat général, au moins au début de chaque année civile.</p> <p>f) Le secret professionnel est réservé.</p>	<p>Expert fiduciaire diplômé, Prés. CA - EVCO Conseils SA, Le Mont-sur-Lausanne, Prés. CA - BEAC SA, Le Mont/LS. Administrateur/gérant de Carméléon SA., Casette Productions Ltd, Galilehorn Asset Management (Suisse) SA, Igorimmo SA, Nirost Sàrl, Oberhorn Asset Management SA, Objektgesellschaft Fronwagplatz Sàrl.</p> <p>Président du Conseil de la Fondation BVA, Le Mont/LS, Membre du Comité du Home Chez Nous, Le Mont/LS. Membre individuel d'EXPERTsuisse ainsi que de son Ordre Vaudois (OVES), Membre de l'International Fiscal Association (IFA).</p> <p>Président de la Société Industrielle et Commerciale du Nord Lausannois (SICNL) et de ce fait Membre du Comité de la Fédération Patronale Vaudoise.</p> <p>Membre du Conseil communal, Le Mont/LS.</p>
<p>Publication et registre des liens d'intérêts</p>	<p><b>Art. 9.</b> – Le Bureau tient à jour le registre des indications mentionnées à l'art. 8. Celui-ci est public.</p> <p>Les députés qui ont des intérêts personnels et directs dans un objet traité par le Grand Conseil sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Grand Conseil ou d'une de ses commissions.</p>	

Lieu et date : Le Mont, le 21 juin 2019

Signature :

